

Le Canada, ce n'est pas l'apanage des riches et des puissants. Le Canada appartient à chaque Canadien. Il nous appartient à tous. Nous ne sommes pas ici pour nous vanter. Nous sommes ici parce que nous estimons avoir un véritable rôle à jouer, et que le rôle du Parlement et du gouvernement consiste à défendre ceux qui ne sont pas capables de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous n'admettons pas le mot d'ordre conservateur de *laissez-faire* comme on l'entend dans le budget, dans le discours du Trône et dans l'Accord de libre-échange. Il ne fait qu'alimenter la concentration croissante du pouvoir économique au pays. Il alimente la «fusiomanie» en ouvrant la porte à la prise en charge de nos entreprises par les Américains.

Les élections étaient à peine terminées qu'il y avait déjà des fermetures d'usines, des fusions et des prises de contrôle de nos sociétés. Gillette, British Footwear, Northern Telecom, Texaco, Wardair, Consolidated Bathurst, la liste n'en finit plus.

Quelle justification économique y a-t-il à cela? Où sont les nouveaux emplois créés? Où est la technologie nouvelle? Où sont les idées neuves? Où sont les gains d'efficacité, ce qu'on appelle le synergisme? Je n'en ai pas vu, et quant à moi, il n'y a rien de prouvé.

Les économistes ont trouvé pour cela un mot délicieux. Ils appellent cela la rationalisation. C'est la rationalisation des entreprises nord-américaines, la rationalisation au profit des entreprises américaines et aux dépens des travailleurs canadiens. Voilà ce que c'est.

Si on ajoute à cette concentration de pouvoir à Toronto et à Montréal, spécialement au Sud, la déréglementation et la privatisation de notre infrastructure de transport, la privatisation de la Poste et maintenant l'assurance-chômage, c'est le début de la fin pour le Canada rural et pour les petites villes du Canada.

Ceux qui vivent à l'extérieur de Vancouver, de Toronto ou de Montréal n'ont qu'à se débrouiller seuls parce que les conservateurs ont laissé tomber 120 ans de construction nationale. Ils ont laissé tomber 120 ans d'application du principe voulant qu'il y a égalité et que les services doivent être égaux où que l'on habite.

Le programme conservateur consiste encore à libérer le gouvernement de ses responsabilités à l'égard de la politique économique nationale. Nous en avons eu un autre exemple lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a volontiers accepté que la société American Express ouvre une banque au Canada. Le décret a été signé

le jour même des élections. La société American Express vient s'installer et s'imposer au Canada.

Le gouvernement tient manifestement à récompenser le président de cette société pour son appui en ce qui concerne l'Accord de libre-échange. Mais cette question en soulève une autre à l'égard de ce budget. Il s'agit de la grande question de la propriété des institutions financières et du problème que pose la création par ces institutions de liens commerciaux.

Il est vraiment dangereux, je crois, d'autoriser pareils liens, d'abord parce que cela risque de compromettre le droit de regard canadien sur la majeure partie de notre secteur financier. La réglementation actuelle empêche que plus de 10 p. 100 de nos plus grandes banques tombent aux mains d'une même entité. Toutefois, d'autres parties de notre secteur financier sont effectivement passées aux mains de particuliers ou de groupes, qui détiennent parfois 30 ou 35 p. 100 des actions tout au plus.

Conformément à l'Accord de libre-échange, les sociétés et les citoyens américains seront traités comme s'ils étaient canadiens. C'est-à-dire qu'ils vont bénéficier du même traitement que les Canadiens, de sorte que toute politique tendant à accroître la possibilité pour des particuliers ou des sociétés d'acquérir des parts considérables d'institutions financières canadiennes va inévitablement conduire à l'érosion du droit de regard canadien.

• (1550)

Ensuite, je crois qu'en autorisant les liens commerciaux, on va accroître le risque de faillite de ces institutions à cause de la possibilité accrue de transactions d'initiés. L'expérience canadienne prouve qu'on ne peut pas vraiment réglementer les transactions d'initiés. C'est d'ailleurs ce que constate aujourd'hui le Congrès américain.

Les institutions financières ont un rôle bien particulier à jouer dans notre économie. Elles ne constituent pas une industrie comme n'importe quelle autre. On ne peut les laisser simplement poursuivre leurs propres intérêts, car leur succès ou leur échec peut avoir des répercussions importantes sur notre économie. La faillite de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, à Edmonton, a coûté aux contribuables canadiens des milliards de dollars. Les risques sont accrus du fait de l'assurance-dépôt et de la croyance selon laquelle la Banque du Canada ne peut laisser ces institutions faire faillite. En fait, le gouvernement, par l'entremise de la Banque du Canada et du ministère des Finances, devient le partenaire d'institutions financières privées et sert de garant de dernier recours pour ce qui est des dettes de ces institutions. En tant que tel, le gouvernement a pour rôle et